

Monsieur;

Il est très-mal-saint que cette pierre passe hors de ma propre main. Toute fois, puis que Mons<sup>r</sup> l'Ambs<sup>s</sup> a trouué bon que on l'inscrast en elle que la roy<sup>e</sup> me auanceray à mes humbles suffisances (V. S<sup>r</sup>) que elle puisse estre en saie, malais mutandis. Je me souviens d'avoir obserué par fois dans des Parchers du Roy accordées à des particuliers, certaines clauses confirmatoires des Armoiries de la personne; et n'euroys à d'autant plus de plaisir, s'il vous plaidoit de faire adjoindre quelque chose de semblable à celle cij; si que par ays<sup>e</sup> je pourrois y faire mettre mes armes à la marge. A cette occasion je n'eurois nul day, encor les assurances de mon très-humble service à V. S<sup>r</sup>, en n'connoissance de ces courtoisies spéciales dont il vous a fait le présent, et m'estimeray très-heureux d'un jour pouvoir vous faire paroître par celle que je suis.

Monsieur

Le fait des Armoiries est un peu fort  
d'importance chez nous; d'arguy (V. S<sup>r</sup>) mes  
premiers d'encor le luy n'commanda.



129

Tres-humble et très-affectionné  
sera.

C. Huygens

July 9. 1622  
Holland



9 July 1622  
Mons. Huygens.  
to Mr. Sir Robert